

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2026-04**

Nombre de Conseillers en exercice : 14

Présents : 12

Votants : 12

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'AGENCE DE L'EAU POUR LA MISE EN RESEAU SEPARATIF CHEMIN DE LA CROZE ET LA REHABILITATION DU DEVERSOIR D'ORAGE DES ROUTES

L'an deux mille vingt-six, le 23 février, à 20 heures 30,

Le Conseil Municipal de la Commune de GRENAY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. CAUQUIL Alain, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 19 février 2026

Présents : CAUQUIL Alain, MILITI Vincenzo, VERGNAIS Didier, FASSINOT Christine, THIMONIER Franck, CORNET Sophie, ABADIE Frédéric, DESSERTINE Sébastien, LONGEARD Gaëlle, CHENAVIER Christelle, BERCIMUELLE Laurent, PLOCH Romain,

Absents : BAUDEQUIN Christelle, DE ALMEIDA Marielle.

Secrétaire de séance : PLOCH Romain

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de sécurisation du Chemin de Montmurier, dont l'objectif est de réaliser :

- La dépose du collecteur unitaire en béton existant ;
- La mise en séparatif du Chemin de la Croze. Ces travaux comprendront 31 branchements particuliers, dont 17 eaux pluviales et 14 eaux usées ;
- Le dévoiement du réseau d'eau potable existant nécessaire à la pose des nouveaux réseaux d'assainissement ;
- La démolition de l'actuel DO des Crozes ;
- La mise en place d'un déversoir d'orage en amont ;
- La réhabilitation du déversoir d'orage des Routes situé rue vers Vaulx

Le coût de cette opération est estimé à 930 000 € HT.

Après présentation et délibération, **le Conseil municipal, à l'unanimité :**

- **approuve le projet précité,**
- **sollicite une subvention auprès de l'Agence de l'eau,** en vue du démarrage de ces travaux, dès que possible ;
- **charge Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches préalables à la réalisation des travaux ;**
- **autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier, les crédits étant prévus au budget primitif 2026.**

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :

En Mairie, le 23 février 2026

Le Maire,

Alain CAUQUIL

